DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE

VILLE DE MONS EN BARŒUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 30 MARS 2014

---ooOoo---

Le trente mars deux mille quatorze à dix heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGEEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée trois jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – Election du Maire

2 – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

3 – Election des Adjoints au Maire

4 – Régime indemnitaire du Maire et des Adjoints

5 – Création d'un poste de collaborateur de cabinet

6 – Délégations du conseil municipal au Maire au titre des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

7 – Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

8 – Election des représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

9 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres des marchés publics

10 – Election des membres de la commission de Délégation de Service Public

M. LEBON est désigné comme secrétaire de séance et procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Etaient présents :
M. ELEGEEST, Mme ADGNOT, Mme AJIAR, Mme ALBA, Mme BAUDOIN, Mme BERGOGNE, M. BLOUME, M. BOSSUT, Mme CHABANE, Mme CHATTELÉE, M. COPIN, Mme DA CONCEIÇAO, M. DE BOCK, M. DECLERCQ, M. DEVOUGE, Mme DUBRULLE, Mme DUPONT, M. GARCIA, M. GÉRY, Mme GINGOLD, M. JONCQUEL, M. LAMPE, Mme LAVALLEZ, M. LEBON, Mme LEDÉ, M. LEDÉ, Mme MEHAILIA, M. PANNETIER, M. POURCEL, M. SCHOOS, M. TONDEUX, M. TOUTIN, Mme VETEAU-DUGUEY, M. WASIEWICZ, Mme WICKE.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal d'installation et remercie les Monsois d'être venus nombreux.

Il rappelle les résultats des élections municipales et communautaires :

- liste Mons en Barœul Bleu Marine : 1 186 voix soit 18,20 % des suffrages exprimés.

Sont élus : Marc COPIN, Monique BAUDOIN, Franck DECLERCQ.

- liste Union pour le Renouveau Monsois (URM) : 1 141 voix soit 17,51 % des suffrages exprimés.

Sont élus : Jérôme GARCIA ; Odette LAVALLEZ ; Vincent TONDEUX.

- liste Mons Intensément : 4 191 voix soit 64,30 % des suffrages exprimés.

Sont élus : Rudy ELEGEEST, Christine LEDÉ, Nicolas JONCQUEL, Raghnia CHABANE, Francis BOSSUT, Diana DA CONCEIÇAO, Marc TOUTIN, Véronique DUBRULLE, Jean-Christophe LAMPE, Sylvie MEHAILIA, David DE BOCK, Brigitte ADGNOT, Joël DEVOUGE, Isabelle VETEAU-DUGUEY, Cédric BLOUME, Estelle GINGOLD, Claude GÉRY, Michelle BERGOGNE, Jean-Marie LEDÉ, Loubna AJIAR, Timothée LEBON, Sophie CHATTELÉE, Bernard WASIEWICZ, Nadège DUPONT, Freddy POURCEL, Christiane WICKE, Christophe PANNETIER, Marie-Josée ALBA, Antoine SCHOOS.

Ainsi que 3 conseillers communautaires : Rudy ELEGEEST, Raghnia CHABANE, Francis BOSSUT.

Il désigne le benjamin de l'assemblée, Timothée LEBON, secrétaire de séance.

Timothée LEBON procède à l'appel des membres du conseil municipal, par ordre alphabétique.

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire cède la présidence au doyen d'âge M. Claude GERY, 17e de la liste MONS INTENSEMENT.

1 – ELECTION DU MAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans ses articles L 2122-1 à L 2122-14 et L 2121-7, les modalités d'élection du Maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire est élu au scrutin à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

En vertu de ces dispositions, Monsieur le doyen de l'assemblée propose de procéder au vote.

M. GÉRY précise que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du conseil municipal.

Il requiert l'assistance du secrétaire, M. LEBON, pour l'organisation du vote et demande à chaque liste de désigner un assesseur.

Il annonce avoir reçu la candidature de M. Rudy ELEGEEST et demande si d'autres conseillers municipaux font acte de candidature.

M. Jérôme GARCIA propose sa candidature.

M. GÉRY ajoute qu'il va être procédé à la distribution des bulletins de vote.

A l'issue du vote, il demande au secrétaire de procéder au dépouillement. Puis il proclame le résultat :

- M. Rudy ELEGEEST : 32 suffrages obtenus,

- M. Jérôme GARCIA : 3 suffrages obtenus.

M. GÉRY proclame l'élection de M. Rudy ELEGEEST. Il lui demande de prendre place à la présidence du conseil municipal. Il lui remet l'écharpe tricolore.

M. le Maire prononce un discours :

« Mesdames, Messieurs, chers Monsois,

Je tiens, tout d'abord, à remercier M. Claude GÉRY. C'est le hasard de l'état civil qui a amené M. GÉRY à présider un court instant cette séance du conseil municipal… et, à mes yeux, une fois de plus, le hasard a bien fait les choses.

C'est dans le cadre de son activité associative que j'ai rencontré M. Claude GÉRY, il y a environ 12 ans et à l'occasion de l'un de nos échanges, il m'a indiqué un jour quelque chose qui m'avait marqué, touché.

Il faisait référence tant à sa vie professionnelle que personnelle, qu'il qualifiait d'un peu « nomade », mais après avoir beaucoup bougé, c'est en 1968 qu'il s'était fixé dans la ville Mons en Barœul. « Cette ville m'apporte beaucoup » m'avait-il confié, « je m'y sens bien, j'y suis très attaché et si je peux lui être utile, je le serai… ».

Pour un Maire qui a une passion durable, un attachement presque irrationnel pour sa ville, ces paroles résonnent d'une façon particulière. Mais c'est une ville qui génère cet attachement. Sa diversité, son histoire singulière, sa situation… Les Monsois eux-mêmes… Beaucoup d'entre eux me confient qu'ils souhaiteraient ne jamais quitter Mons en Barœul.

Au-delà de son itinéraire personnel, il y a l'engagement associatif de M. GÉRY. L'association des anciens combattants. Moi-même issu du monde associatif, j'avoue qu'avant d'être élu, il y a 25 ans, j'étais finalement assez éloigné du monde des anciens combattants.

Ensuite, au fil des cérémonies patriotiques que nous avons organisées en y associant de plus en plus d'enfants des écoles, leurs parents, au fil des valeurs humanistes et du sens des discours préparés par Francis BOSSUT, je suis devenu extrêmement sensible à ces moments de partage de mémoire.

Et aujourd'hui, en cette année de commémoration de la grande guerre, bouleversés que nous sommes par les images que nous propose la série télévisée « Apocalypse », en cette année d'élection européenne, amnésiques que nous sommes sur la parenthèse enchantée de Paix que nous a apporté la construction de l'Europe, je suis, en termes de sens et de symbole, très heureux que ce soit vous qui me remettiez cette écharpe.

Enfin, j'évoquais mes racines associatives – cas de beaucoup d'élus ce matin – et l'importance de l'engagement associatif en termes de lien social, de « vivre ensemble » dans une société parfois marquée par le repli sur soi. A ce propos, je sais, au-delà de l'objet de votre association, ce qu'elle apporte à ses membres, en termes de solidarité, d'entraide, de convivialité, y compris dans les moments les plus difficiles. Vous êtes ici en qualité de conseiller municipal mais vous représentez, vous incarnez aussi tout ce que les acteurs associatifs apportent à notre ville.

Voilà M. GÉRY, merci beaucoup pour cette émotion partagée et pour ces symboles.

Symboles…… cette écharpe en est un. C'est pour moi le symbole d'une confiance renouvelée, d'une responsabilité importante et collective, d'un engagement et de devoirs.

Symbole aussi des valeurs de la République auxquelles je suis profondément attaché.

Je la mets peu souvent.

Ce n'est pas l'écharpe qui fait la fonction. Ce qui fait la fonction, c'est le dévouement à notre ville et aux Monsois !

Des Monsois que je tiens très sincèrement à remercier pour cette confiance – je leur ai écrit cette semaine - comme je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre présence ce matin, en ce beau dimanche printanier à Mons en Barœul, et malgré une nuit un peu raccourcie…

Merci pour votre présence nombreuse, sympathique, chaleureuse ; cela me touche beaucoup.

C'est la 3ème fois, et chaque élection est différente.

- 2001 : 2 tours, l'élection du changement, de l'incertitude des Monsois quant à ce que nous allions être capables de faire.

- 2008 : les Monsois choisissent la continuité et adhérent, dans un contexte politique favorable, avec un score exceptionnel, record, à notre bilan, nos méthodes et nos projets.

- 2014 : le contexte, les vents sont contraires…J'écoute mes collègues plus anciens, qui me disent :

    - la 3e élection est plus difficile que la seconde,
    - l'année de l'élection, plus de grands projets, de grands chantiers car ils sont sources de mécontentement…

…Et je regarde par la fenêtre de mon bureau : la ville est un énorme chantier, fait de chantiers différents qui s'additionnent, et qui créent des désagréments : le bruit, quelquefois dès tôt le matin, la poussière, les difficultés pour se déplacer dans la ville, les relogements temporaires durant les réhabilitations d'immeubles…

Pourtant, parmi les réactions des Monsois, jamais de signe de déception, en particulier face aux beaux projets qui ont déjà été réalisés : l'école le Petit Prince, qui a pris place sur le nouveau boulevard Mendès France ; la construction de logements neufs à l'angle Mendès France / Sangnier, sur l'ancien site du collège Descartes, la « zone 30 » en voie d'achèvement sur Schuman …

Je tiens à cet égard à remercier les Monsois pour leur patience, leur compréhension. Ils savent que ces travaux, leurs désagréments, c'est pour aller vers mieux.

Je tiens également à remercier tout particulièrement Véronique DUBRULLE, pour son extraordinaire implication dans ce projet, parfaitement géré dans le calendrier et l'espace.

Dans le cadre de cette campagne, j'observais également, affligé, le triste spectacle de la politique nationale : durant les 3 dernières semaines, les affaires, à droite à gauche et leur relais médiatique, ont pris le pas sur les débats de fond…

C'est trop souvent le cas.

Sans oublier, à droite, à gauche, le manque de cap, les décalages entre le discours et les actes. Tout cela entraîne le discrédit, parfois justifié, de la classe politique.

Les élus locaux, pour l'essentiel, pour leur investissement, leur dévouement, leur proximité, leur contribution au lien social ne méritent pas cet amalgame.

Enfin – et ce n'est pas sans lien avec le point précédent, un mois avant l'élection – j'observe l'apparition (c'est le bon mot) d'une liste. Une liste de candidats que l'on avait jamais vus engagés dans la vie monsoise et qui représentent une marque dont les idées-forces - attiser les peurs, stigmatiser les élites, le rejet de l'autre, le repli sur soi – sont à l'opposé des valeurs profondes, de l'identité même de la ville de Mons en Barœul telle que je l'aime.

Nous souhaitions donc rassembler sur des enjeux locaux et pas sur des clivages politiques et ce rassemblement a eu lieu.

Les choses n'étaient pas si simples et le résultat se situe, dans ce contexte, au-delà de mes pronostics. Il nous a fait très plaisir et il nous oblige auprès des Monsois.

Deux constats à dresser :

- un vote très homogène dans l'ensemble de la ville. Historiquement à Mons, les quartiers votent de façon très différente, pour des raisons d'ordre sociologique, politique. Là, tous les bureaux sont entre 60 et 70 %. Cela donne tort à ceux qui dans leurs discours de campagne ont tenté de diviser, d'opposer les différents quartiers « on a fait ça là… ». Pour moi, tous les quartiers, tous les Monsois doivent être considérés de la même façon.

- un résultat au moins aussi exceptionnel qu'en 2008. J'observe depuis longtemps la vie politique métropolitaine. Certaines villes votent depuis longtemps, presqu'au pourcentage près comme Mons en Barœul. Dans toutes ces villes, il y a aujourd'hui un second tour.

Pour analyser ce résultat :

- je pense qu'il y a une forme de reconnaissance positive pour ce qui a été fait, pour le travail accompli, et qui s'est traduit par des résultats.

  - une ville qui connaît une transformation historique, en particulier pour le « Nouveau Mons », mais qui bénéficie à toute la ville,

  - une ville attentive à améliorer le niveau de service aux Monsois.

De tels résultats ne peuvent pas être obtenus en demandant toujours plus de contribution aux Monsois. Nous ne sombrons jamais dans cette facilité.

Avec l'infini respect des moyens publics, que fait partager Francis BOSSUT, nous parvenons à ces résultats sans dettes et en pratiquant la fiscalité la plus basse de la Métropole.

Cette association d'une grande ambition pour Mons et d'une rigueur assumée des moyens publics est, je pense, appréciée, reconnue.

C'est la raison pour laquelle vous me sentez très heureux. Mais c'est une émotion mesurée car, avec l'expérience, on évalue mieux ce qu'il faut faire pour continuer en ce sens. Ces responsabilités, ce travail sont là, considérables, devant nous, avec la compréhension et le soutien de nos familles.

Je tiens également à remercier mon ancienne équipe, notamment ceux qui sont « sortants ». Ils ont été pour certains (Jean DOJKA, Jean-Luc HALLAERT, Evelyne HALLAERT) à l'initiative et artisans de ces résultats depuis plus de 13 ans.

Ce résultat est aussi celui d'une campagne. Nous avons souhaité rassembler autour d'enjeux, d'objectifs pour notre ville.

Nous avons tous nos convictions mais nous n'avons pas cherché la victoire d'un camp sur l'autre. Nous avons élaboré collectivement, patiemment, sérieusement, un projet ambitieux pour notre ville.

Notre projet n'est pas la transposition artificielle de consignes de politique nationale. C'est un programme « sur mesure » qui tient compte des atouts de notre ville, des besoins exprimés par les Monsois et des possibilités d'évolution qui nous semblent souhaitables.

Notre projet est réaliste ; forts de notre expérience, nous connaissons les contraintes qui pèsent sur nous et donc, ce projet, nous allons pouvoir le réaliser.

Il est aussi réaliste parce que nous avons l'humilité de dire que les élus ne peuvent pas tout, que certaines réalisations – comme le développement commercial – peuvent être encouragées, facilitées mais pas décrétées ; que pour réaliser d'autres objectifs – soigner le cadre de vie, améliorer le vivre ensemble – nous avons besoin du sens civique, du respect de l'environnement, de la compréhension et de l'aide de tous les Monsois.

Je me permets, un court instant, de sortir du cadre monsois. L'abstention – importante à Mons mais très proche de celle de 2008 – comme les scores d'une liste et de candidats qui n'ont aucune implantation locale, ne peuvent laisser la classe politique et en particulier les appareils politiques dans d'indifférence.

Or, depuis une semaine, j'observe des postures de déni. On rejette la faute sur les électeurs.

Il y a un énorme travail à faire, un renouvellement d'idées, de personnes, des discours, des pratiques pour recrédibiliser la classe politique, rétablir la confiance des citoyens, faire que les engagements réalistes soient suivis d'effet, et finalement montrer que le vote sert à quelque chose.

Je le souhaite, je l'espère et hélas, dans le même temps, j'en doute….

Voilà chers collègues, ce très beau résultat, cette marque de confiance que nous ont adressée les Monsois en glissant leur bulletin dans les urnes doit être, pour chacun d'entre nous, vécu comme une très grande responsabilité vis-à-vis de chacune et chacun d'entre eux.

Cela doit nous motiver pour la mise en œuvre de notre programme : pour Mons durablement, Mons économiquement, Mons familialement, Mons humainement, Mons harmonieusement et à être Monsois résolument.

Cela nous oblige, pour 6 ans, à nous mettre intensément au service des Monsois, à être à leur écoute, à traduire les attentes et sollicitations de chacun en décisions conformes à l'intérêt général.

Cela nous oblige à être intensément attentifs, attentionnés, sensibles aux Monsois et à notre ville.

Aujourd'hui, avec ce score, ce n'est plus un programme, c'est un engagement que nous prenons vis-à-vis de tous les Monsois.

Je souhaite terminer mon propos en complétant mes remerciements :

- aux anciens élus, je l'ai dit tout à l'heure,
- à l'ensemble de nos sympathisants ; ceux d'hier – il y a 20 ans quand on se lançait dans une aventure un peu folle. Ceux d'aujourd'hui : ce sont souvent les mêmes,
- à nos 6 colistiers qui n'ont pas été élus, ils le savaient et leur implication est d'autant plus estimable,
- aux agents municipaux ; bien sûr, il y a le devoir de réserve mais je tiens à souligner que l'on ne pouvait rien sans eux, qui mettent en œuvre nos décisions,
- à nos amis, familles, car quand on se lance dans un tel engagement exigeant du temps, de l'énergie, cela n'est pas sans conséquences pour nos proches,
- remerciement évidemment à tous les électeurs monsois, pour ce formidable soutien.

Un mot également pour nos concurrents. Une campagne c'est beaucoup d'efforts. A Mons en Barœul, il n'y a pas eu d'excès.

Aujourd'hui, la campagne est finie, les résultats sont là et je souhaite que désormais, dans un respect mutuel, nous puissions, en tenant compte de nos divergences et en restant centrés sur les enjeux monsois, travailler pour tous les Monsois.

J'ai, à cet instant, également une pensée pour mes prédécesseurs et c'est tout naturellement que je me tourne vers cette plaque commémorative, fixée au mur de notre salle du conseil, qui égrène les noms de mes prédécesseurs depuis 1793. Dans cette liste, le nom de Françoise JULLIEN tient une place particulière à mes yeux. C'est elle qui avait identifié le jeune directeur de centres aérés que j'étais et m'avait fait entrer dans cette « maison commune », pour un engagement devenu une passion.

J'ai également une pensée pour Pierre MAUROY, que j'ai eu la chance, durant mes deux mandats précédents, de croiser à quelques rares occasions, et qui avait trouvé le temps, au soir des résultats de l'élection municipale en 2001, de m'appeler pour me féliciter et m'encourager dans mes nouvelles fonctions au service des Monsois.

Mes chers collègues, nous avons une grande chance : nous pouvons promouvoir des valeurs collectives ; nos décisions ont des retombées concrètes, pratiques, utiles. Elles concernent la vie quotidienne des Monsois et déterminent l'évolution à long terme de notre ville.

Nous aurons des réunions jusqu'à pas d'heure, on avalera des décrets indigestes, on écoutera des doléances, des requêtes, des critiques et, de temps en temps, un encouragement, un merci, qui font tellement de bien.

C'est un très beau mandat, un cadeau de la vie d'avoir les moyens d'entreprendre et réaliser des projets concrets et de consacrer du temps à être tournés vers les autres. Finalement que serait la vie sans être tournés vers les autres ?

Mes chers collègues ces 6 ans vont être rythmés. De temps en temps, j'espère que vous aurez quelques instants pour penser aux milliers de Monsois qui ont placé nos noms dans l'urne la semaine dernière. J'évoquais, au début de mes propos, le symbole de l'écharpe. Ce geste du vote est aussi un symbole fort. Cela veut dire qu'à partir de cet instant, nous sommes au service des Monsois, nous leur sommes redevables. Cela vous oblige à un travail, un état d'esprit collectif et positif.

Je suis convaincu que la ville de Mons en Barœul, qui vient de loin avec le choc urbain des années 70, a un bel avenir.

Celui d'une belle ville, attractive, attachante, d'une ville intense au cœur d'une grande Métropole européenne.

Nous avons des atouts, j'ai une belle équipe, à nous d'en faire une ville où chacun se sent bien et où l'on vit bien ensemble ; à nous d'améliorer le quotidien des Monsois et d'ouvrir des perspectives d'évolutions favorables.

Mes chers collègues, je compte sur vous, les Monsois comptent sur vous, Mons en Barœul compte sur vous.

Je vous remercie d'aimer et de vous consacrer intensément à notre ville. »

M. le Maire invite ensuite les représentants des 2 autres listes à intervenir.

M. GARCIA remercie les 1 141 Monsois qui ont fait le choix de la liste URM, le sénateur Jacques LEGENDRE qui lui a témoigné son soutien ainsi que ses 2 colistiers élus : Odette LAVALLEZ et Vincent TONDEUX.

Il remercie également les nombreuses personnes qui ont travaillé avec son groupe pendant des années et en particulier ses colistiers ainsi que son directeur de campagne, le mandataire financier et les assesseurs et délégués des bureaux de vote.

Il ajoute qu'en allant à la rencontre des Monsois, il a trouvé beaucoup de Monsois assez désespérés et tristes et se dit inquiet sur l'état de la France et le moral des Français.

Il s'inquiète également de la crise de confiance envers les politiques et les médias qui naît des difficultés à vivre : le chômage avec plus de 2 000 chômeurs à Mons en Barœul, des difficultés dans les logements ou des aménagements publics qui ne sont pas à la hauteur des attentes de certains Monsois pour leur quartier.

Il précise que ce désarroi se traduit par l'abstention de la moitié des Monsois qui ne sont pas allés voter et le désintérêt des gens qui ne croient plus que les élus peuvent améliorer leur vie.

Il indique qu'il a fait 9 % des inscrits et que seulement 32 % des inscrits ont voté pour la liste Mons Intensément.

Il ajoute que certaines idées de son programme travaillé pendant des mois ont été reprises par la liste de M. le Maire comme la vidéosurveillance réclamée depuis 6 ans ou la redynamisation du commerce et s'en réjouit.

Il souligne que beaucoup de Monsois ont parlé de la fiscalité qu'ils trouvent trop lourde et trop injuste.

Il note qu'il faut éviter l'autocélébration et l'autosatisfaction.

Il parle des vertus, de la constance en politique, de convictions et critique le parcours tortueux de M. le Maire.

Il se dit quant à lui gaulliste alors que M. TONDEUX est démocrate chrétien et Mme LAVALLEZ sans étiquette.

Il ajoute qu'il faut que le comportement des uns et des autres soit le plus calme possible et précise qu'il signalera au Préfet toute menace ou insulte à son égard.

Il s'adresse ensuite aux représentants de la liste Mons en Barœul Bleu Marine en affirmant que respecter l'électeur c'est faire une liste avec de vrais colistiers impliqués et ajoute qu'il a déposé un recours jugé irrecevable pour une raison de forme et non jugé sur le fond. Il regrette que la justice n'ait pas vérifié la légalité des listes déposées.

Il souligne qu'il y aura toujours une croix de Lorraine entre le Front National et lui. Il précise qu'il a eu l'honneur de rencontrer des anciens combattants de la France Libre et des anciens résistants qui sont à l'origine de la réconciliation avec les Allemands, de la construction de l'Europe et qui ont fait la 5ème République.

Il ajoute que ses convictions se traduisent par une vision de la France fière d'elle-même et qui rayonne et souligne que de nombreux Français et Monsois qui ont du talent y participent.

Il précise qu'il sera pendant 6 ans au service de la population et proche des Monsois.

Il note que beaucoup de choses sont à faire à Mons en Barœul en matière de commerce, d'emploi, de lutte contre les incivilités ou d'activités à proposer aux jeunes de 16/25 ans.

M. COPIN souligne qu'il n'est pas entré au conseil municipal pour faire de la polémique sur des questions de politique générale.

Il félicite M. le Maire pour sa gestion et ses réalisations dans une ville extraordinaire où il fait bon vivre.

Il relève comme seul point négatif le fait que la publicité faite sur cette ville ne soit pas toujours positive.

Il ajoute que le mouvement qu'il représente est honnête, intègre et qu'il n'y aura pas de coups bas.

Il cite l'article de la Voix du Nord relatif au recours de l'UMP contre le Front National et estime que l'UMP a porté atteinte à l'intégrité morale de son parti politique.

Il note que le Tribunal Administratif a rejeté ce recours.

Il affirme que des personnes se sont présentées chez ses colistiers pour leur demander de se retirer de sa liste et précise qu'une plainte a été déposée pour diffamation. Il juge inacceptable cette pression sur les électeurs.

Il s'estime heureux d'être conseiller municipal pour travailler main dans la main et arriver à quelque chose de positif.

M. DECLERCQ souligne qu'il est un ancien combattant comme M. GÉRY et précise qu'il a été casque bleu au Liban.

Il dénonce les insultes de l'URM à l'égard de son parti et demande de ne plus utiliser le mot « fascisme », précisant qu'il a porté le drapeau des déportés.

Il indique qu'il souhaite avancer avec M. le Maire même si quant à lui, il est un représentant du Front National.

M. le Maire rappelle à quel point le sens de son engagement est antinomique par rapport aux valeurs du label du Front National.

Il répond à M. GARCIA que, contrairement à lui, il n'a jamais été membre d'un parti politique et espère que M. GARCIA et lui pourront se rencontrer sur les projets à enjeux monsois.

2 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 2122-2, que le conseil municipal détermine librement et préalablement à leur élection, le nombre des Adjoints au Maire, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

En vertu de ces dispositions, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer à 10 le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

M. le Maire explique qu'il est possible d'élire 30 % d'adjoints par rapport à l'effectif du CM et propose de fixer à 10 le nombre d'adjoints.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans ses articles L 2122-1 à L 2122-14 et L 2121-7, les modalités d'élection des Adjoints au Maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. L'alternance homme/femme sur la liste n'est pas obligatoire mais, sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En vertu de ces dispositions, Monsieur le Maire fait appel à candidatures et propose à l'assemblée de procéder au vote.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Il ajoute avoir reçu pour Mons Intensément la liste suivante :

1) Francis BOSSUT
2) Véronique DUBRULLE
3) Diana DA CONCEIÇAO
4) Nicolas JONCQUEL
5) Christine LEDÉ
6) Marc TOUTIN
7) Brigitte ADGNOT
8) Sylvie MEHAILIA
9) Cédric BLOUME
10) Joël DEVOUGE

Il demande s'il y a des intentions de déposer d'autres listes.

M. GARCIA propose pour l'URM la liste d'adjoints suivants :

1) Jérôme GARCIA
2) Odette LAVALLEZ
3) Vincent TONDEUX

M. le Maire invite le secrétaire de séance et les assesseurs à prendre place à la table de votes.

M. le Maire proclame les résultats :

- 3 voix pour la liste URM
- 32 voix pour la liste Mons Intensément

Les dix candidats figurant sur la liste Mons Intensément sont proclamés adjoints.

M. le Maire précise les délégations des 10 Adjoints, et leur donne la parole, chacun leur tour :

- M. Francis BOSSUT : premier Adjoint au Maire pour les finances, le personnel communal et la communication.

« Monsieur le Maire,

Vous m'avez placé en position singulière sur votre liste d'adjoints. Il fallait bien un premier, comme il fallait bien affecter un numéro à chacun des membres de cette liste. Mais au fond, qu'importe !

Au collège, en Belgique, du temps de mes études secondaires, j'étais souvent dans les premiers; ensuite, je suis arrivé en France, dans un grand lycée, et je n'étais plus du tout dans les premiers pour ne pas dire autre chose. Et pourtant, j'étais toujours le même, et je n'étais pas moins méritant ou démériteant au collège qu'au lycée (bien au contraire) !

Cette expérience, pas très agréable, m'a appris à considérer de façon extrêmement relative tout espèce de forme de classement. Je pense que ce qui importe c'est de faire du mieux possible en fonction des moyens que l'on a et de ceux qu'on vous donne. C'est ce que je m'efforcerai de faire avec mes qualités et mes défauts, et compte tenu des circonstances dans lesquelles s'inscrira ce mandat.

Vous l'avez bien compris, M le Maire, je préfère les cardinaux (les nombres qui permettent de mesurer, de quantifier) aux ordinaux (les nombres qui permettent de classer, de numéroter). Sans doute, est-ce pour cette raison que vous m'aviez confié les finances de notre ville. Oui, et sans doute plus encore qu'hier, nous avons besoin de cadres annuel et pluriannuel qui permettent d'organiser, de rationaliser, de prévoir, de contrôler l'usage et la répartition de nos ressources budgétaires. Sur ce point, vous pouvez compter sur moi.

Mais, comme je me suis efforcé de le mettre en évidence lors de chaque débat budgétaire jusqu'à celui de janvier dernier, je suis parfaitement conscient que la mesure de la chose n'est pas, loin s'en faut, la nature de la chose. Ce qui, en matière d'action publique, constitue la nature de la chose, c'est le contenu, la teneur, l'utilité, la pertinence, l'efficience, la qualité, le retour en direction des Monsois au regard du projet qu'ils ont choisi et des contributions directes ou indirectes qu'ils y apportent.

Et tout cela dépend, pour une large part, du travail au quotidien des agents municipaux. Je mesure (et non pas au sens quantitatif du terme) bien là l'importance majeure de cette délégation.

Quant à la communication, ce mot ne garde (pour moi) son sens et sa légitimité qu'à la condition que l'on ne l'ampute pas; c'est-à-dire que la communication ne devienne pas de la « comm' ». Ce qui me semble essentiel dans « communication », c'est que ce mot appartient à la même famille que les mots « commune », et « commun ».

Pour moi, il s'agit bien effectivement de mettre en partage ce que nous avons en commun, c'est-à-dire notre commune.

Je vous remercie »

M. le Maire remercie Mme DUBRULLE d'avoir exercé la fonction de 1ère Adjointe pendant 13 ans.

- Mme Véronique DUBRULLE : deuxième Adjointe pour la rénovation urbaine, le cadre de vie et le logement.

« M. le Maire, chers collègues,

« Si tu veux l'arc en ciel, tu dois supporter la pluie'', telle est la devise de la célèbre chanteuse américaine de country Dolly Parton.

Après la pluie de travaux, voici le temps des finitions du Programme de Rénovation Urbaine, la nécessité de continuer le partenariat, plus particulièrement avec les bailleurs, sur les problématiques de logement et bien évidement poursuivre l'amélioration du cadre de vie de tous les quartiers de la ville.

Soyez assurés que je vais continuer, avec dynamisme, à tout faire pour honorer la confiance que les Monsois nous ont accordée, afin qu'ils puissent apprécier une ville plus belle, plus agréable a vivre.

Je vous remercie. »

- Mme Diana DA CONCEIÇAO : troisième Adjointe pour l'action sociale, l'emploi et la petite enfance.

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Dimanche dernier, les Monsois vous ont, et nous ont, renouvelé leur confiance pour animer, gérer notre ville pendant les six prochaines années.

Cette confiance c'est la reconnaissance du travail que nous avons accompli, mais aussi de la force de notre engagement collectif.

Ce choix, massif, des Monsois nous honore ; il nous oblige aussi.

Les délégations, action sociale, petite enfance et emploi que vous me confiez, monsieur le Maire, traitent de l'humain, de situations personnelles, souvent difficiles, que chacun peut rencontrer dans son parcours de vie.

Elles demandent de la minutie : un travail dans la dentelle.

Elles demandent de l'écoute, beaucoup d'écoute.

Pas celle que certains limitent à quelques mois de campagne, non, l'écoute que nous menons au quotidien depuis toutes ces années.

La petite enfance, tout d'abord, ce sont environ 400 enfants qui naissent chaque année à Mons.

Soit 400 familles, 800 parents qui se posent une question essentielle : « A qui vais-je confier mon bien le plus précieux : mon enfant ? »

Pour la majorité il s'agit, sans prétendre de trouver des réponses à toutes les situations, de proposer des solutions et des conditions d'accueil optimales. Le renforcement de la synergie entre tous les partenaires et tous les professionnels de l'enfance et de la famille sera un axe de ce mandat.

L'action sociale ensuite : l'activité du Conseil Communal d'Action Sociale a doublé, voire triplé au cours du mandat. Les situations se sont tendues. Et bien que nous ayons amélioré les conditions d'accueil des Monsois, développé de nouveaux outils, et sous l'impulsion de Véronique créé un service logement, les besoins restent importants.

Dans ce domaine également chaque situation est unique et complexe. Mais pour y répondre à Mons nous avons 3 atouts :

- la volonté d'agir,

- un CCAS dont les agents sont motivés et compétents,

- et enfin des associations solidaires particulièrement investies avec lesquelles nous entretenons des liens étroits et fructueux, ce pourquoi je les remercie.

L'emploi enfin. S'il est une préoccupation sensible entre toutes c'est bien celle de l'emploi.

Il est vrai, et nous le savons tous, que celui-ci n'est pas, de par la loi, une responsabilité directe de la commune. Mais nous savons aussi, que les Villes qui ne mobilisent pas leur énergie pour participer à la lutte contre le chômage, ne donnent pas à leurs administrés toutes les clés pour en sortir.

Je souhaite ici à ce sujet saluer le travail remarquable de Michel TOURIGNY qui m'a précédé dans cette délégation. Je salue, sa disponibilité, sa connaissance des partenaires et des dispositifs, sa bataille quotidienne pour faire valoir les intérêts des Monsois.

Malgré ses efforts, le nombre de demandeurs d'emplois à Mons est important, trop important. Mais chacun d'entre eux doit avoir la conviction, vous l'avez dit à plusieurs reprises, Monsieur le Maire, que nous ne baissons pas les bras. Et en particulier les jeunes pour lesquels nous entendons donner le plus de chances possibles en contribuant à leur insertion et à leur autonomie professionnelle.

Des outils existent. Nous les mobilisons. De nouveaux restent à inventer, nous les mobiliserons.

Mon engagement dans cette nouvelle équipe est intact. Il repose sur la conviction qu'il n'est de réponse aux préoccupations des Monsois que dans la proximité : c'est pourquoi, je me mettrai à la disposition de mes concitoyens pour que l'écoute et le dialogue soient au cœur des actions concrètes que nous engagerons tout au long du mandat.

Mon énergie est intacte, elle aussi, elle me permettra, en m'appuyant sur une administration solide composée d'agents compétents, dévoués à notre ville et à ses habitants, de mener ces projets, ces chantiers, parfois invisibles mais si proches du quotidien des Monsois. »

- M. Nicolas JONCQUEL : quatrième Adjoint pour le développement économique et urbain.

« Quelques mots sur le sens de mon engagement, et sur le sens que je vois à la délégation que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

D'abord je souhaitais remercier, remercier les Monsois pour cette très belle adhésion au projet que nous leur avons proposé et vous remercier monsieur le Maire de votre confiance.

Mon engagement vient d'une volonté de donner de mon temps, de mon énergie et de mes compétences à la ville de Mons, aux Monsois. Dans le sens du collectif.

Œuvrer pour une ville qui bouge, qui innove, qui réponde aux besoins et aux envies de ses habitants, qui soit également au rendez vous des grands enjeux contemporains qui se posent à nous.

Je veux, à travers la délégation développement urbain et développement économique, contribuer à faire de Mons :

- une ville qui réponde aux grands enjeux contemporains : énergie, environnement, bien vivre ensemble, présence des services publics, qualité et accessibilité des logements, qualité des espaces publics, mobilité durable,

- une ville toujours plus attractive, aussi mixte et diverse où il fasse bon vivre et entreprendre,

- une ville où chacun puisse trouver à portée de pieds les services, équipements, commerces, espaces publics utiles à la vie quotidienne et à l'épanouissement individuel et collectif.

Sur un plan plus concret, j'envisage de conduire ma délégation suivant 5 axes :

- susciter, accompagner les projets de renouvellement urbain,
- proposer, partager les projets d'initiative publique portant sur la rénovation de nos quartiers (c'est à la fois la bonne mise en œuvre du PRU mais aussi sa poursuite nécessaire dans d'autres quartiers),
- consolider l'émergence de l'axe Europe, en matière d'équipements, de commerces et d'activités,
- créer les conditions favorables à l'activité économique et à l'entreprenariat en s'appuyant sur les acteurs et expertises internes et externes,
- coordonner les actions de rénovation, d'embellissement et de partage de nos espaces publics et de nos rues.

Merci à vous Monsieur le Maire et merci à tous.

Au travail maintenant, pour et avec les Monsois. Cela promet d'être intense ! »

- Mme Christine LEDÉ : cinquième Adjointe pour la vie scolaire et périscolaire et la réussite éducative.

« C'est la 3ème fois que, vous-même, Monsieur le Maire et l'équipe municipale me confiez ce mandat autour de la vie scolaire, maintenant aussi de la vie périscolaire ainsi que de la réussite éducative et je vous remercie de la confiance dont vous m'honorez.

Je ressens très vivement toute l'énergie que vous attendez de moi pour faire face à ce qui peut ressembler à un défi : la mise en place des nouveaux rythmes scolaires incluant non seulement le retour à l'école le samedi matin mais ces fameux Temps d'Activités Périscolaires (les TAP) qu'il nous faut mettre en place pour la rentrée de septembre, en proposant aux enfants inscrits, des moments ludiques de découvertes autour de la notion de respect : (C'est le thème qui a été choisi pour donner un sens à ces activités) : respect de soi-même, respect des autres et respect de l'environnement.

La réussite éducative s'adresse, elle, aux enfants les plus en difficulté. Il nous faut continuer à soutenir tous les projets qui peuvent les aider à progresser.

Je compte donc mettre tout en œuvre pour relever ce défi des nouveaux rythmes scolaires mais également travailler pour que chaque écolier vive sa scolarité dans les écoles de Mons dans les meilleures conditions possibles. »

- M. Marc TOUTIN : sixième Adjoint pour les équipements publics et le développement durable.

M. TOUTIN se dit sensible à la confiance que lui accorde l'équipe municipale qui l'a accueilli. Il précise qu'il est Monsois depuis de nombreuses années et qu'il est impliqué dans de nombreuses associations.

Il se dit honoré du choix des Monsois qui les ont élus pour les 6 prochaines années en particulier en ce qui le concerne pour travailler sur le thème du développement durable appliqué aux équipements publics.

Il ajoute qu'il travaillera avec tous pour que chacun adhère à la démarche de développement durable et faire en sorte que ce ne soit pas qu'un mot mais que ce soit un des facteurs de la qualité de vie partagée des Monsois.

M. le Maire rend hommage à M. Jean-Michel MALÉ qui a donné une impulsion très forte aux problématiques et initiatives en matière de développement durable.

- Mme Brigitte ADGNOT : septième Adjointe pour les aînés.

« Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs, chers collègues,

Monsieur le Maire, je tiens d'abord à vous remercier de la confiance que vous placez en moi pour cette mission qui me tient vraiment à cœur et que je mènerai à bien, dans l'intérêt des premiers concernés, les plus âgés d'entre nous, nos aînés.

Monsieur le Maire, vous me confiez pour six ans, une double responsabilité, partagée lors du précédent mandat par Diana DA CONCEIÇAO et Jean DOJKA, en charge respectivement de l'animation des aînés et du maintien à domicile pour Diana et des structures pour personnes âgées de la ville pour Jean.

Je voudrais ici les remercier tous deux pour la qualité de leur engagement au cours de ce mandat, un engagement qui m'oblige, tout autant que la confiance que les Monsois ont placée dans notre équipe dimanche dernier.

Leur investissement personnel, leur ténacité et leur humanisme m'ouvrent la voie. Je ferai le maximum pour ne pas démériter. Jean, tu as placé la barre très haut.

J'ai donc en charge pour les six ans à venir l'animation des aînés. Nous leur offrirons, nous vous offrirons ces moments de rencontres, de partage et de convivialité qui rapprochent, rythment agréablement l'année et, plus simplement, font du bien. Nous saurons aussi renouveler nos propositions, pour diversifier nos animations.

Me reviennent également les structures pour personnes âgées, et l'accompagnement de celles d'entre elles qui désirent rester à domicile, avec l'organisation des services qui facilitent leur quotidien. En la matière, nous sommes particulièrement actifs, particulièrement bien entourés, particulièrement bien entendus et soutenus des partenaires et des autorités de tutelle. Cela se traduit par un grand nombre de projets dont certains sont en cours. Ces projets visent à accroitre la qualité de prise en charge des personnes, à améliorer le confort des structures existantes, à augmenter notre capacité d'accueil ou nos offres d'hébergement. Je n'entre pas dans le détail, vous avez pu le découvrir dans notre programme.

« Il faut toute une vie pour apprendre à vivre », disait le philosophe romain Sénèque. Oui, et, pour le plagier, je dirai « il faut toute une ville pour bien vieillir. » Mons s'y attache, Mons s'y emploie, au quotidien. Je serai un maillon de cet investissement collectif au service des plus âgés, et notamment des plus fragiles. Avec, à mes côtés, des services très attentifs et particulièrement humains dans leur approche. A Mons, chaque personne âgée qui les sollicite, qui nous sollicite, est prise en considération. J'aurai à cœur qu'il en soit toujours ainsi.

Je vous remercie de votre attention. »

- Mme Sylvie MEHAILIA : huitième Adjointe pour la jeunesse et le sport.

Elle souligne que c'est avec un grand plaisir qu'elle a accepté de renouveler cette expérience et rappelle les beaux projets sportifs du mandat précédent avec la salle d'escalade, l'extension de la piscine ou les terrains extérieurs du boulodrome.

Elle insiste sur le dynamisme des associations sportives monsoises et sur la disponibilité de l'équipe municipale et des services.

Elle indique qu'il y aura au cours du prochain mandat moins de constructions mais qu'il sera question de faire vivre la commission extra municipale et d'assurer beaucoup de présence auprès des clubs sportifs.

Concernant sa délégation « jeunesse », elle précise que c'est son domaine de prédilection et d'études et qu'elle s'appliquera dans la continuité du travail d'Evelyne HALLAERT (Coup de pouce, BLAP, PIJ) à proposer une offre pour le public des 17/25 ans.

- M. Cédric BLOUME : neuvième Adjoint pour la vie associative.

« Monsieur le Maire, chers collègues, le public, nombreux.

Monsieur le Maire, je sais à quel point cette délégation est importante à vos yeux.

J'aurai tout d'abord une pensée pour Jean-Luc HALLAERT qui a mené cette délégation pendant 13 ans et à qui je succède ; le costume est encore un peu large.

Une petite définition : les associations réunissent des personnes pour leur permettre la réalisation d'un projet.

Dans cette définition, ce que l'on retient tout d'abord ce sont les projets, là l'imagination n'a pas de limite.

Mais plus que les projets petits ou grands, ce que je vais retenir c'est que dans les associations, les gens sont réunis dans une action collective.

Dans une époque où le vivre ensemble est mis à mal, les associations forment un maillon essentiel dans ce qui fait société.

Alors pour les six années à venir pour les associations, il y a aura des projets à accompagner, un quotidien à faciliter et comme c'est de saison, il y aura toutes les nouvelles pousses à voir éclore, toutes les pousses associatives.

Les associations, chaque association, dans leur incroyable diversité, chaque membre d'association est une raison pour moi de me réjouir de cette délégation.

Je vous remercie. »

- M. Joël DEVOUGE : 10ème Adjoint pour l'état civil, les travaux et l'accessibilité.

M. DEVOUGE se félicite de continuer à travailler pour la ville.

Il rappelle qu'il s'occupait jusqu'à présent des travaux au quotidien et ajoute que M. le Maire lui a confié pour ce nouveau mandat l'Etat-Civil. Il rend hommage à M. TOURIGNY pour l'action menée au cours du mandat précédent et indique qu'il travaillera en confiance avec le personnel.

Il souligne également l'importance de l'accueil pour les Monsois et en particulier lors des cérémonies de mariage et espère ne pas décevoir.

Il précise enfin que sa délégation concerne aussi l'accessibilité qui est un sujet important pour la ville et qui demande un travail en commun avec les principaux acteurs concernés par les dossiers de travaux.

M. le Maire ajoute qu'il prendra dans les jours à venir des arrêtés pour les conseillers délégués suivants :

- Raghnia CHABANE : politique de la ville, sécurité, citoyenneté

- Jean-Christophe LAMPE : maison de l'emploi

- David DE BOCK : animations et éducation populaire

- Jean-Marie LEDÉ : culture

- Loubna AJIAR : point d'accès aux droits, emploi et insertion des jeunes

- Timothée LEBON : environnement et éco-citoyenneté

- Christophe PANNETIER : innovations.

M. TONDEUX juge nécessaire de revenir à une préoccupation majeure des Monsois : l'emploi et le commerce et se réjouit des nominations à l'emploi et au développement économique.

Il formule le vœu d'aller trouver une à une les enseignes de la distribution pour les convaincre de s'implanter à Mons en Barœul et de récupérer des places devenues vacantes.

Il ajoute que Mons en Barœul est une ville parmi d'autres dans les instances communautaires qui disposent de la compétence économique.

Il indique que les 2 000 chômeurs monsois n'en peuvent plus d'attendre et d'espérer et prône une politique volontariste, au-delà des clivages politiques traditionnels.

M. le Maire répond qu'il est optimiste quant au fait qu'une surface alimentaire s'installe dans le mois qui vient au rez-de-chaussée de la galerie de l'Europe.

4 – REGIME INDEMNITAIRE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans ses articles L 2123-20, L 2123-20-1, L 2123-21, L 2123-22, L 2123-23, L 2123-24, L 2123-24-1, R 2123-23, le versement d'indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoints. Il précise que le montant maximum de ces indemnités est fixé par référence aux indices de traitement de la Fonction Publique et selon un classement par tranche démographique des communes.

Le barème applicable aux élus de la ville de Mons en Barœul est celui des communes dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants.

La loi n° 437 du 14 avril 2006, dans son article 7, alinéa 5, autorise le vote d'une majoration des indemnités de fonctions pour les communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. Dans ce cas, les indemnités de fonctions peuvent atteindre le taux maximal prévu pour le calcul de celles des élus des villes appartenant à la strate immédiatement supérieure.

Compte tenu de ces dispositions, les indemnités des élus de la ville de Mons en Barœul, attributaire de la DSU, peuvent atteindre 110 % de l'indice brut 1015 pour le Maire et 44 % du même indice pour les Adjoints (taux des villes de la strate 50 000 – 99 999 habitants).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer :

- l'indemnité de fonctions du Maire à 90 % de l'indice brut 1015,
- l'indemnité de fonctions des Adjoints à 36 % de l'indice brut 1015.

M. le Maire indique que les indemnités peuvent atteindre 110 % de l'indice brut 1 015 pour le Maire et 44 % du même indice pour les Adjoints.

Il précise qu'actuellement l'indemnité de fonction du Maire est de 95 %, et de 38 % pour les Adjoints.

Il ajoute que compte tenu de la situation difficile pour de nombreux Monsois et pour montrer l'exemple, il propose de fixer l'indemnité de fonction du Maire à 90 % de l'indice brut 1 015 et celle des Adjoints à 36 %.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

Fonction	Indemnité maximale autorisée dans la strate de référence (en %)	Indemnité votée avant majoration (en %)	Majoration (en %)	Indemnité totale avec majoration (en %)
Maire	90	90	0	90
Adjoints (10)	33x10=330	33x10=330	9,1	330+9,1%=360

5 – CREATION D'UN POSTE DE COLLABORATEUR DE CABINET

Aux termes de l'article 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les autorités territoriales peuvent librement recruter un ou plusieurs collaborateurs pour former leur cabinet.

Aux termes de l'article 3 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987, relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, aucun recrutement de collaborateur de cabinet ne peut intervenir en l'absence de crédits disponibles au chapitre budgétaire et à l'article correspondant. L'inscription du montant des crédits affectés à de tels recrutements doit être soumise à la décision de l'organe délibérant.

Cet agent exercera une mission de conseil et sera force de propositions dans les domaines de la communication et de l'information visant notamment à l'implication des habitants dans le projet de ville.

La personne recrutée percevra une rémunération fixée en référence à la grille indiciaire de la Fonction Publique, constituée d'un traitement de base, de l'indemnité de résidence et éventuellement du supplément familial de traitement. Ce traitement est fixé en respect de la règle selon laquelle la rémunération ne peut dépasser 90 % du traitement afférent à l'indice terminal de rémunération et du régime indemnitaire du fonctionnaire titulaire de l'emploi administratif fonctionnel de direction ou du grade le plus élevé en fonction dans la collectivité (Directeur Général des Services d'une ville de 20 000 à 40 000 habitants).

Aux termes du titre III du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987, modifié par le décret n° 2005-618 du 30 mai 2005, les effectifs des collaborateurs de cabinet sont fixés en fonction de la population de la collectivité. Pour une ville de la taille de Mons en Barœul, le nombre maximum de collaborateurs de cabinet est fixé à 2.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- recruter un collaborateur de cabinet dans les conditions fixées par l'article 110 de la loi du 26 janvier 1984 précitée et par son décret d'application n° 87-1004 du 16 décembre 1987, modifié par le décret n° 2005-618 du 30 mai 2005,

- inscrire à l'article 92021, compte nature 64131, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales du collaborateur de cabinet.

M. le Maire explique que la Ville a la possibilité de créer 2 postes, qu'un seul est créé et qu'il est occupé par Ludovic BROQUART.

Il rappelle qu'ils travaillent ensemble depuis 13 ans et ajoute qu'en 2001 il avait également recruté Jérémy TREU à la politique de la ville, Thomas LEHEMBRE pour l'école de musique et Thierry DARTOIS pour la piscine.

Il souligne qu'ils ont le même état d'esprit ancré dans les racines des ALSH et une même façon de vivre leur profession, comme une mission, et une passion plutôt qu'avec des horaires.

Il note la disponibilité et l'engagement de Ludovic BROQUART, son imagination et son organisation.

Il indique qu'il a toute confiance en lui et loue son efficacité y compris dans l'interface avec la Région et LMCU.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

6 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Aux termes de l'article L2129-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Pour des raisons de rapidité et d'efficacité dans le traitement des dossiers, le conseil municipal a la faculté de déléguer au Maire des attributions dont la liste précise figure à l'article L2122-22 du C.G.C.T, et selon des modalités figurant à l'article L2122-23 du C.G.C.T.

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide,

De déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant les attributions suivantes :

1) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2) fixer les tarifs, dans la limite de 10 % d'augmentation annuelle, des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics,

3) procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, « ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

4) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

6) passer les contrats d'assurances,

7) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

8) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

9) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

10) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

11) fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

12) fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

13) décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

14) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

15) exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,

16) intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : tout recours pour excès de pouvoir intenté contre un arrêté du Maire ou une délibération du conseil municipal ; tout référé, devant tout juge : référé conservatoire, référé instruction, référé précontractuel, référé suspension, référé expertise dans le cadre des marchés publics,

17) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 €,

18) donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

19) signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

20) réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 000 000 €,

21) exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme,

22) exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 et suivants du code de l'urbanisme,

23) prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits par les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24) autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

D’autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toutes natures relatifs à ces délégations,

D’autoriser que la présente délégation soit exercée par les adjoints au Maire dans l’ordre du tableau en cas d’empêchement de Monsieur le Maire.

M. GARCIA annonce qu’il votera oui mais regrette que les lignes de trésorerie ne soient pas débattues en séance du conseil municipal, compte tenu des enjeux financiers.

M. le Maire rappelle que la Ville porte un projet ANRU de 200 millions d’euros avec 7 % de participation pour la Ville qui est amenée à avancer des engagements financiers importants qui sont parfois récupérés avec un peu de retard.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

7 – FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Les articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-25 du Code de l'Action Sociale et de la Famille (C.A.S.F) confient au conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du C.C.A.S. Ces mêmes textes prévoient que le Conseil d'Administration du C.C.A.S est composé du Maire, qui en assure la présidence, et, en nombre égal, de membres élus et de membres nommés.

- Membres élus par le conseil municipal en son sein :

Ces membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Le nombre maximum des membres élus fixé par le conseil municipal est de 8.

- Membres nommés par le Maire :

Parmi ces membres nommés doivent figurer un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Le nombre maximum des membres nommés fixé par le conseil municipal est de 8.

Il est proposé au conseil municipal de :

- fixer à 17 le nombre d'administrateurs du C.C.A.S,

- répartir comme suit le nombre d'administrateurs :

  - le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du C.C.A.S,

  - 8 membres élus au sein du conseil municipal,

  - 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

M. le Maire explique l'importance du CCAS pour la gestion des structures d'accueil des personnes âgées. Il cite l'exemple des baignoires aux Cèdres qui seront remplacées par des douches.

Il évoque également la hausse de la capacité d'accueil aux Bruyères et la démolition/reconstruction des Mille Roses.

Il cite également le SSIAD, l'accueil de jour, les porteurs de gamelles et le TRAM.

Il précise qu'il est proposé de fixer à 8 le nombre de membres élus au sein du conseil municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le décret 95-562 du 6 mai 1995, le code de l'Action Sociale et des Familles et le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2113-13 et R 2113-14, encadrent le fonctionnement du C.C.A.S., établissement public communal administratif, à la personnalité morale distincte de celle de la commune à laquelle il est juridiquement rattaché.

Les textes prévoient l'obligation pour le conseil municipal d'élire en son sein des représentants au conseil d'administration du C.C.A.S., dans la limite de 8 au minimum et de 16 au maximum.

L'article R 123-8 indique que ces représentants sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux, peut présenter une liste de candidats, même incomplète. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui revient, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ces sièges reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Par délibération n° 7 du conseil municipal du 30 mars 2014, le nombre d'administrateurs élus a été fixé à 8.

En vertu de cette délibération et des textes évoqués précédemment, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des conseillers municipaux, membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

M. le Maire indique qu'une liste a été déposée avec les membres suivants :

1) Diana DA CONCEICAO
2) Brigitte ADGNOT
3) Véronique DUBRULLE
4) Sophie CHATTELEE
5) Loubna AJIAR
6) Michelle BERGOGNE
7) Odette LAVALLEZ
8) Marie-Josée ALBA

Aucune autre liste n'est déposée.

Après dépouillement du vote à bulletins secrets, la liste unique recueille 35 voix.

Ont été élus au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à l'unanimité :

1) Diana DA CONCEIÇAO
2) Brigitte ADGNOT
3) Véronique DUBRULLE
4) Sophie CHATTELÉE
5) Loubna AJIAR
6) Michelle BERGOGNE
7) Odette LAVALLEZ
8) Marie-Josée ALBA

9 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES MARCHES PUBLICS

Le décret 2006-975 du 1er août 2006 prévoit, dans le cadre de la passation des marchés publics, l'obligation pour les collectivités territoriales de mettre en place une commission spécifique.

L'article 22 du code des marchés publics dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, du Maire ou de son représentant, en qualité de Président et de cinq membres titulaires élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, également, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

M le Maire indique qu'il a reçu une liste de 5 titulaires :

- Nicolas JONCQUEL
- Marc TOUTIN
- Isabelle DUGUEY
- Joël DEVOUGE
- Vincent TONDEUX

Et de 5 suppléants :

- Claude GÉRY
- Freddy POURCEL
- Jean-Marie LEDÉ
- Loubna AJIAR
- Odette LAVALLEZ

Aucune autre liste n’est déposée.

M. le Maire propose un vote à main levée.

Ont été élus au sein de la Commission d’Appel d’Offres à l’unanimité :

Titulaires :	Suppléants :
1) Nicolas JONCQUEL	1) Claude GÉRY
2) Marc TOUTIN	2) Freddy POURCEL
3) Isabelle VETEAU-DUGUEY	3) Jean-Marie LEDÉ
4) Joël DEVOUGE	4) Loubna AJIAR
5) Vincent TONDEUX	5) Odette LAVALLEZ

10 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Conformément aux dispositions de la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la "Prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques", le conseil municipal est appelé à créer et à élire une commission spéciale chargée d'analyser les candidatures et les offres relatives aux Délégations de Service Public ainsi que leurs avenants.

Cette commission est composée du Maire ou de son représentant, en qualité de président et de cinq membres titulaires élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, également, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote des membres de la commission de Délégation de Service Public.

M. le Maire indique qu'une liste a été déposée avec les mêmes membres que la CAO.

Aucune autre liste n'est déposée.

M. le Maire propose un vote à main levée.

Ont été élus au sein de la commission de Délégation de Service Public à l'unanimité :

Titulaires :	Suppléants :
1) Nicolas JONCQUEL	1) Claude GÉRY
2) Marc TOUTIN	2) Freddy POURCEL
3) Isabelle VETEAU-DUGUEY	3) Jean-Marie LEDÉ
4) Joël DEVOUGE	4) Loubna AJIAR
5) Vincent TONDEUX	5) Odette LAVALLEZ

M. le Maire invite le doyen, le secrétaire de séance et les assesseurs à signer le PV d'élection du Maire et des Adjoints et annonce que la prochaine séance du conseil municipal est prévue le 17 avril prochain.

Il remercie l'ensemble du public présent ainsi que M. BAZIN pour la presse et les fonctionnaires municipaux.